

Annexe complémentaire 5 – Avis du SDIS

Le SDIS de l'Yonne a été contacté pendant la préparation de ce projet afin de recueillir les préconisations applicables aux installations photovoltaïques au sol dans le département.

Cette annexe retrace l'historique des échanges, retranscrit le document envoyé par le SDIS 89 et présente le plan détaillé du projet comprenant les cotes utiles pour observer le respect des recommandations du SDIS.

Le plan du site est disponible en **Annexe 5** du présent dossier.

Historique des échanges :

Le 25/06/2025 Orion énergies a contacté le SDIS de l'Yonne pour connaître ses prescriptions concernant le projet en fournissant la localisation exacte de celui-ci.

Le 26/06/2025 le SDIS de l'Yonne a transmis ses prescriptions générales concernant les centrales au sol.

Synthèse des recommandations :

Il a alors été convenu que pour le projet de 0.9 ha de moins de 1 MWc situé sur les parcelles ZV67 et ZV75 de la commune de Michery :

1. L'accès au site

- La voie d'accès au site existe déjà et mesure au moins 3.6m. Si nécessaire, elle sera adaptée pour correspondre aux voies engins. Elle est d'une hauteur libre de 3.5m ;
- Un portail de 7m de large sera installé au Sud du parc.

2. Les caractéristiques du site

- Une piste périphérique externe de 4m de large sera aménagée ;
- Les rayons de courbure prévus sont de 11m ;
- Une clôture périphérique sera installée, d'une hauteur de 2 m ;
- Une bâche incendie de 60 m³ est prévue, à une distance d'au moins 8m des panneaux photovoltaïques. Elle sera placée à l'extérieur du site, dans une bande débroussaillée.